

**2018-09-10 : PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLOTILDE-DE-HORTON, TENUE AU LIEU DES SESSIONS, LE LUNDI 10 SEPTEMBRE 2018 À 20 HEURES, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR SIMON BOUCHER, MAIRE.**

Sont présents :

Simon Boucher	Maire
Patrice Pinard	Conseiller siège n° 1
Yanick Blier	Conseiller siège n° 2
Julie Ricard	Conseillère siège n° 4
Nathalie Talbot	Conseillère siège n° 5
Steve Therion	Conseiller siège n° 6

Est absent :

Michel Bernier	Conseiller siège n° 3
----------------	-----------------------

Secrétaire d'assemblée :

Matthieu Levasseur Directeur général et secrétaire-trésorier

**1. OUVERTURE** \_\_\_\_\_

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président à 20 heures.

**18-0901**

**2. ORDRE DU JOUR** \_\_\_\_\_

L'ordre du jour est déposé aux membres du Conseil municipal pour adoption.

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrice Pinard, appuyé par la conseillère Nathalie Talbot et résolu que soit adopté l'ordre du jour de la séance tel que déposé.

**3. REMISE DES BOURSES DU TRIO ÉTUDIANT DESJARDINS POUR L'EMPLOI 2018** \_\_\_\_\_

Monsieur le maire Simon Boucher remet, au nom du Conseil municipal et du Carrefour jeunesse-emploi des comtés de Richmond & Drummond-Bois-Francs, les bourses du programme Trio étudiant Desjardins pour l'emploi 2018 dans le cadre du volet Apprenti-Stage aux étudiants de la municipalité. Les bourses sont remises à Madame Maité Mercier et Monsieur Nathan Lafontaine.

**4. PROCÈS-VERBAL** \_\_\_\_\_

**18-0902**

**4.1 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 AOÛT 2018**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 août 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yanick Blier, appuyé par la conseillère Julie Ricard et résolu que soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 août 2018.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

#### **4.2 SUIVI**

Un suivi est donné concernant différents dossiers, notamment sur les travaux de réfection des infrastructures sur les rues St-Denis et St-Jean et les travaux de peinture de traverses piétonnières et de lignes d'arrêt. Le maire Simon Boucher fait mention de l'entretien annuel du plancher du centre communautaire et des avancées de l'étude d'avant-projet relativement à la conduite d'aménée. Il souligne enfin la mise en place complète des infrastructures pour la phase 1 du développement domiciliaire Les Berges et la réception de l'attestation d'officialisation des noms de rues et parc désignés pour ce développement par la Commission de toponymie.

#### **5. DEMANDES SPÉCIALES**

---

Aucune demande n'est formulée.

#### **6. CORRESPONDANCE**

---

Le secrétaire-trésorier dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du Conseil du 20 août 2018. À la demande du président, il résume les communications ayant un intérêt public.

#### **7. TRÉSORERIE**

---

18-0903

##### **7.1 COMPTES**

La liste des comptes pour la séance du 10 septembre 2018 est soumise aux membres du Conseil municipal.

Il est proposé par la conseillère Julie Ricard, appuyé par le conseiller Patrice Pinard et résolu que soit approuvée la liste des comptes pour la séance du 10 septembre 2018 et que soit autorisé leur paiement. La liste des comptes présentés, qui totalisent 216 288.14 \$, dont 19 527.95 \$ en déboursés directs des salaires, est annexée à la suite de ce procès-verbal.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussigné, Matthieu Levasseur, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le Conseil de cette séance de la Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton.

---

Matthieu Levasseur  
Secrétaire-trésorier

#### **8. RAPPORTS DES COMITÉS/DÉPÔT DIVERS DOCUMENTS**

---

##### **8.1 RAPPORT MENSUEL DES PERMIS DU SERVICE D'URBANISME**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le rapport des permis du service d'urbanisme pour le mois d'août.

## **9. REGLEMENTATION**

---

18-0904

### **9.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 106-2 ÉTABLISSANT UNE NOUVELLE VERSION DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

Le maire Simon Boucher fait mention de l'objet du règlement n° 106-2 et du changement entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption, lequel n'est pas de nature à changer son objet.

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, sanctionnée le 2 décembre 2010, crée l'obligation pour toutes les municipalités locales d'adopter un code d'éthique et de déontologie qui énonce les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés ;

CONSIDÉRANT QUE la Loi prévoit à l'article 17 que le Code doit reproduire, en faisant les adaptations nécessaires, l'article 19 à l'effet qu'un manquement à une règle prévue au Code par un employé peut entraîner, sur décision de la Municipalité et dans le respect du contrat de travail, l'application de toute sanction appropriée à la nature et à la gravité du manquement ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi 155, sanctionné le 19 avril 2018, modifie l'article 16.1 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale pour prévoir, dans le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux, des règles « d'après-mandat » ;

CONSIDÉRANT QUE ces nouvelles règles entrent en vigueur à compter du 19 octobre 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 18 de ladite Loi, l'adoption du Code d'éthique et de déontologie est faite par un règlement ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été dûment donné lors de la séance ordinaire du 20 août 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE l'adoption du présent règlement a été précédée de la présentation et du dépôt d'un projet de règlement lors de la séance ordinaire du 20 août 2018 ainsi que d'une consultation des employés sur le projet de règlement qui s'est tenue le 21 août 2018 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrice Pinard, appuyé par le conseiller Yanick Blier et résolu que soit adopté le règlement n° 106-2 établissant une nouvelle version du Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-0905

### **9.2 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 61-18 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 61**

Avis de motion est donné par la conseillère Julie Ricard qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, sera présenté pour adoption le règlement n° 61-18 modifiant le règlement de zonage n° 61. Un projet de ce règlement est déposé séance tenante par la conseillère Julie Ricard.

18-0906

### **9.3 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N° 61-18 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 61**

CONSIDÉRANT l'adoption par la municipalité du règlement de zonage numéro 61 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite permettre la présence de bâtiments jumelés à l'intérieur de la zone H11 ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement n° 381 modifiant le règlement n° 200 édictant le Schéma d'aménagement et de développement de la

MRC d'Arthabaska, il y a lieu de permettre l'implantation de bâtiments accessoires et de piscines dans les zones inondables de grand courant (récurrence 0-20 ans ou récurrence 0-100 ans) ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de permettre l'utilisation, selon certains critères, de haies brise-vent et de boisés existants dans le calcul des distances séparatrices afin d'atténuer les odeurs liées aux élevages ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme en date du 26 juin 2018 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseiller Patrice Pinard, appuyé par la conseillère Nathalie Talbot et résolu :

QUE soit adopté le premier projet de règlement n° 61-18 modifiant le règlement de zonage n° 61 ;

QUE soit tenue une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement le lundi 5 novembre 2018 à 19 h 30 à la salle municipale.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

## **10. AFFAIRES NOUVELLES**

---

18-0907

### **10.1 RENOUELEMENT DES CONTRATS DE SERVICE POUR LA TÉLÉPHONIE**

Le conseiller Patrice Pinard se retire temporairement.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité utilise les services de l'entreprise Maskatel pour la téléphonie du bureau municipal, du centre communautaire, de la bibliothèque et la station de surpression ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise a transmis à la municipalité une offre pour le renouvellement des 4 contrats de service pour une durée de 3 ans ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre fait état d'une diminution des frais mensuels pour le bureau municipal, le centre communautaire et la station de surpression ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Steve Therion, appuyé par la conseillère Nathalie Talbot et résolu :

QUE soit approuvés, tel que présenté, les 4 contrats de service de l'entreprise Maskatel pour la téléphonie du bureau municipal, du centre communautaire, de la bibliothèque et de la station de surpression ;

QUE soit autorisé le directeur général Matthieu Levasseur à signer, pour et au nom de la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton, les 4 contrats de service.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Le conseiller Patrice Pinard revient.

18-0908

### **10.2 PUBLICATION D'UNE OFFRE D'EMPLOI – RÉCEPTIONNISTE ET COMMIS DE SOUTIEN ADMINISTRATIF**

CONSIDÉRANT QUE Madame Joanne Allard, réceptionniste et commis de soutien administratif, a transmis une lettre au directeur général annonçant son intention de quitter ses fonctions au plus tard le 1<sup>er</sup> septembre 2019 ;

CONSIDÉRANT le désir de Madame Allard de quitter le plus tôt possible aussitôt son remplacement assuré ;

CONSIDÉRANT QUE Madame Allard est disposée à effectuer une période de transition avec la nouvelle personne embauchée ;

CONSIDÉRANT QUE Madame Marie-Josée Maltais, coordonnatrice pour le journal Le Messenger des Rivières, a annoncé son désir de quitter ses fonctions dû à un déménagement en-dehors de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yanick Blier, appuyé par la conseillère Nathalie Talbot et résolu :

QUE soit acceptée, tel que soumis, l'offre d'emploi en vue de pourvoir le poste de réceptionniste et commis de soutien administratif, laquelle offre intégrera la tâche de coordination du journal Le Messenger des Rivières ;

QUE soit publiée l'offre d'emploi dans le journal Le Messenger des Rivières et sur le portail internet Québec municipal.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-0909

### **10.3 APPROBATION DES TRAVAUX DE VOIRIE 2018**

Il est proposé par le conseiller Patrice Pinard, appuyé par la conseillère Nathalie Talbot et résolu :

QUE le Conseil approuve les dépenses nettes de 203 359.96 \$ pour les travaux de revêtement mécanisé de la chaussée exécutés sur le 5<sup>e</sup> rang, pour un montant subventionné de 19 000 \$ pour l'exercice financier 2018-2019, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports ;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la route dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-0910

### **10.4 APPROBATION DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UN GAZÉBO AU PARC ROUSSEAU**

CONSIDÉRANT la réception d'une lettre datée du 18 juin du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ainsi que de la ministre responsable des Aînés et de la Lutte contre l'intimidation confirmant une aide financière pouvant atteindre 80 % des coûts totaux admissibles pour le projet d'aménagement d'un gazébo au Parc Rousseau en vertu du sous-volet 2.5 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités ;

CONSIDÉRANT QU'un protocole d'entente pour la réalisation du projet a été transmis à la municipalité par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 5 du protocole d'entente faisant mention notamment des documents nécessaires pour la reddition de comptes en regard de la réalisation du projet ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Julie Ricard, appuyé par le conseiller Patrice Pinard et résolu :

QUE soit autorisé le maire Simon Boucher à signer, pour et au nom de la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton, le protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 2.5 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités pour l'aménagement d'un gazébo au Parc Rousseau ;

QUE soient approuvées par le Conseil les dépenses nettes de 14 519.77 \$ pour la réalisation des travaux d'aménagement et que soit confirmée la réalisation complète des travaux. Les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses et en vertu des obligations demandées dans le cadre du protocole d'entente. Un dossier de vérification a été constitué.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-0911

**10.5 NOMINATION D'UN RÉPONDANT EN MATIÈRE D'ACCOMMODEMENT**

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur, le 1er juillet 2018, de nouvelles dispositions à la Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes (L.R.Q., c. R-26.2.01) ;

CONSIDÉRANT QUE ces modifications font en sorte que les municipalités sont désormais soumises à cette Loi ;

CONSIDÉRANT QUE, dans ce contexte, la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton doit nommer, en vertu de l'article 17 de cette Loi, un répondant en matière d'accommodement au sein de son personnel ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yanick Blier, appuyé par la conseillère Nathalie Talbot et résolu que soit désigné le directeur général et secrétaire-trésorier répondant en matière d'accommodement en vertu de l'article 17 de la Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes (L.R.Q., c. R-26.2.01).

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-0912

**10.6 ÉTUDE GÉOTECHNIQUE – IMPLANTATION D'UNE STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES MUNICIPALES**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité projette l'implantation d'une station de traitement des eaux usées municipales ;

CONSIDÉRANT QUE le projet a été jugé prioritaire par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et retenu à des fins d'aide financière au volet 1 du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) du gouvernement du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE le volet exige la réalisation d'une étude préliminaire, impliquant la détermination des besoins, l'évaluation des solutions et la conception de la solution retenue ;

CONSIDÉRANT QUE l'étude est actuellement en cours de réalisation par l'entreprise WSP Canada inc ;

CONSIDÉRANT l'approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la note technique présentée par l'entreprise WSP Canada inc. en date du 28 juin dernier ;

CONSIDÉRANT QUE la note technique priorise les terrains municipaux situés derrière le terrain de balle comme site potentiel visé par l'implantation d'une station de traitement des eaux usées municipales ;

CONSIDÉRANT la nécessité, en vertu de cette priorisation, d'effectuer une étude géotechnique pour ce site ainsi que pour les endroits prévus pour le poste de pompage et la conduite de refoulement ;

CONSIDÉRANT QUE des offres de services ont été demandées pour réaliser l'étude géotechnique ;

CONSIDÉRANT les prix obtenus :

Soumissionnaire	Prix (taxes en sus)
Englobe Corp.	18 979.06 \$
Labo S.M. inc.	13 470 \$
Les Services EXP inc.	14 980 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Julie Ricard, appuyé par la conseillère Nathalie Talbot et résolu que soit retenue l'offre de services de Labo S.M. inc. pour mener une étude géotechnique, au coût de 13 470 \$ taxes en

sus, sur le site prévu pour l'implantation d'une station de traitement des eaux usées municipales, soit sur les terrains municipaux derrière le terrain de balle, ainsi qu'aux endroits prévus pour le poste de pompage et la conduite de refoulement.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-0913

**10.7 ÉTUDE PÉDOLOGIQUE – TRAVAUX DE PAVAGE SUR LA ROUTE THERRIEN**

Le conseiller Steve Therion déclare qu'il est susceptible d'être en conflit d'intérêts sur cette question. Il s'abstient donc de participer aux délibérations et de voter.

CONSIDÉRANT l'adoption par le Conseil municipal des priorités 2019-2022 pour les travaux de pavage à exécuter sur diverses rues de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE les priorités font état de travaux de pavage à exécuter sur la route Therrien au printemps 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil souhaite procéder à la réalisation d'une étude pédologique sur la route Therrien pour obtenir des conseils quant au mode d'intervention à préconiser lors des travaux de pavage ;

CONSIDÉRANT la satisfaction de la municipalité à l'égard des services rendus par Les Services EXP inc. pour la réalisation de mandats géotechnique et de contrôle qualitatif réalisés l'an dernier ;

CONSIDÉRANT QU'une offre de services a été demandée à Les Services EXP inc. en vue de réaliser l'étude pédologique ;

CONSIDÉRANT les tarifs obtenus par l'entreprise ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrice Pinard, appuyé par la conseillère Julie Ricard et résolu que soit acceptée l'offre de services de Les Services EXP inc. pour la réalisation d'une étude pédologique, au coût de 4 970 \$ taxes en sus, préalablement aux travaux de pavage prévus pour le printemps 2019 sur la route Therrien.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Le conseiller Steve Therion revient.

18-0914

**10.8 INSCRIPTION À LA RENCONTRE D'AUTOMNE 2018 – RÉSEAU BIBLIO CQLM**

CONSIDÉRANT QUE le Réseau BIBLIO du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie organise l'édition 2018 de la Rencontre d'automne le 20 octobre prochain à Trois-Rivières ;

CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque de Sainte-Clotilde-de-Horton est membre du réseau ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yanick Blier, appuyé par la conseillère Julie Ricard et résolu :

QUE soient autorisées Mesdames Nathalie Talbot, conseillère, et Lise Désilets, coordonnatrice de la bibliothèque, à participer à la Rencontre d'automne 2018 du Réseau BIBLIO du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie. L'évènement aura lieu le 20 octobre prochain à l'école secondaire Chavigny à Trois-Rivières ;

QUE soient à la charge de la municipalité les frais d'inscription, au coût de 30 \$ taxes en sus par participant, et les frais de déplacement.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**10.9 INSCRIPTION À LA FORMATION LE ZONAGE AGRICOLE**

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Gervais Pedneault, inspecteur municipal, doit intervenir régulièrement dans le cadre de ses fonctions sur des questions touchant le zonage agricole ;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités offre une formation sur le zonage agricole les 5 et 6 novembre prochains à Victoriaville ;

CONSIDÉRANT QUE la formation traite notamment des différents types de demande pouvant être présentés ainsi que des droits acquis en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (L.R.Q., chapitre P-41.1) ;

CONSIDÉRANT QU'il est souhaitable que l'inspecteur municipal puisse mettre à jour ses connaissances portant sur le zonage agricole ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yanick Blier, appuyé par la conseillère Nathalie Talbot et résolu que soit autorisé Monsieur Gervais Pedneault, inspecteur municipal, à participer à la formation Le zonage agricole, qui se tiendra les 5 et 6 novembre prochains à Victoriaville, octroyée par la Fédération québécoise des municipalités, au coût de 550.07 \$ taxes en sus.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**11. VARIA** \_\_\_\_\_

**12. PÉRIODE DE QUESTIONS** \_\_\_\_\_

Les membres du Conseil répondent aux questions des personnes de l'assistance. La période de questions débute à 20 h 49 et se termine à 20 h 51.

Monsieur Maurice Gélinas s'informe sur la possibilité d'assister à la formation sur le zonage agricole.

**13. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE** \_\_\_\_\_

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée. Il est 20 h 51.

Président

Secrétaire,

\_\_\_\_\_  
Simon Boucher, maire

\_\_\_\_\_  
Matthieu Levasseur, secrétaire-trésorier

Je, Simon Boucher, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec et renonce à mon droit de veto.

\_\_\_\_\_  
Simon Boucher

